

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet

Réactivation de la centrale hydroélectrique du Theusseret sur le Doubs à Goumois

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

<input type="text"/>																			
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29 - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Nouvelle centrale hydroélectrique d'une puissance d'environ 650 kW (inférieure à 4,5 MW) sur barrage existant.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un nouvel ouvrage hydroélectrique en rive droite du barrage du Theusseret sur le Doubs : prise d'eau, chambre de mise en charge, aspirateur, bâtiment de production avec turbine et générateur.

Construction d'une passe à poisson entre la centrale hydroélectrique et le barrage, à l'endroit de l'ancien canal d'amenée.

Aménagement du seuil avec l'ajout d'un organe mobile.

Voir les plans en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du Theusseret porte sur la restauration de la continuité écologique au niveau du barrage, classé en liste 2 suivant l'article L214-17 du code de l'environnement, et aujourd'hui infranchissable pour les espèces piscicoles, tout en exploitant le potentiel hydroélectrique pour produire une électricité renouvelable locale. Placée directement au barrage, sans dérivation contrairement à l'usine historique, la centrale hydroélectrique assurera un fonctionnement optimal de la passe à poissons de montaison et de l'exutoire de dévalaison tout en permettant le transit sédimentaire par une vanne de dégravement. Le nouvel ouvrage, constitué d'une prise d'eau ichtyocompatible à grille horizontale, d'une chambre turbine et d'un aspirateur en sortie sera conçu de manière compacte avec une attention particulière portée sur l'aspect extérieur du bâtiment pour faciliter son intégration dans l'environnement du Theusseret. Le seuil actuel sera équipé d'un barrage gonflable qui lui garantira une capacité d'évacuation des crues identique à aujourd'hui. Il viendra épouser la forme arrondie actuelle et une lame d'eau de quelques centimètres sera laissée en journée de manière à ce que seule la chute d'eau soit visible et agréable aux randonneurs et aux clients du restaurant. Ce projet de réactivation de la centrale hydroélectrique du Theusseret - autrefois arrêtée pour donner la priorité à la nouvelle centrale nucléaire de Mühleberg - fait partie d'un projet global de valorisation du site du point de vue écologique, énergétique et du patrimoine industriel et paysager, pour continuer de faire vivre cet endroit qui tient à cœur à la population locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déroulement du chantier est illustré par le plan en annexe 8.

La première phase consiste en la rénovation et l'adaptation du seuil existant en vue du montage ultérieur de l'organe gonflable. Un batardeau sera réalisé à l'amont du barrage pour permettre le bétonnage à sec du radier et des bajoyers. L'eau sera évacuée par une ouverture créée sur la partie droite du barrage à l'endroit de la future centrale. Le barrage sera ensuite remis en eau. Les phases suivantes concernent la construction de la centrale et de sa passe à poissons. En raison de l'impossibilité d'accéder à l'amont avec des engins de chantier (chemin trop étroit entre la falaise et le restaurant), l'accès à la fouille pour l'ensemble du chantier se fera par l'aval. Un batardeau amont et aval seront réalisés avec une précaution particulière pour réduire au maximum la turbidité de l'eau pendant cette opération. L'eau du Doubs sera évacuée par le barrage. Pour des questions d'accessibilité, l'ouvrage sera construit dans cet ordre : l'ouvrage de prise d'eau avec l'amont de la passe à poissons, l'aspirateur, puis le reste à savoir la chambre de la turbine, le bâtiment de production et la suite de la passe à poissons. La durée des travaux est estimée à 12 mois, installation et repli de chantier inclus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'eau du Doubs s'écoulera prioritairement dans la passe à poissons de montaison et dans l'exutoire de dévalaison. Dès que le débit sera suffisant, la centrale se mettra en marche. Le débit turbiné constituera un débit d'attrait pour la passe à poissons. Le fonctionnement de la centrale sera tout automatique. Des sondes de niveau à l'amont et à l'aval permettront à l'automate de la centrale de réguler le plan d'eau en ouvrant et fermant les différents organes régulateurs (vanne double, turbine, barrage gonflable). Pour un fonctionnement optimal de la passe à poissons, le plan d'eau amont sera maintenu constant au niveau de retenue 330 jours par an. La centrale moderne ne demandera que peu d'entretien et son contrôle commande permettra une surveillance à distance par la maître d'ouvrage. Le nouvel ouvrage est dimensionné de façon à ce que la capacité d'évacuation des crues sur le site du Theusseret reste inchangée. Le barrage gonflable présente l'intérêt de se dégonfler automatiquement sous le poids de l'eau, même en cas de coupure réseau. Après chaque crue, une attention particulière sera portée au nettoyage de la passe à poissons, si nécessaire. L'accès piéton à la prise d'eau et au bâtiment de production se fera depuis l'amont à côté de la terrasse du restaurant.

Pour plus de détails, voir la description technique du projet en annexe 7.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Comme le projet concerne le Doubs, entièrement français sur ce tronçon, il devra obtenir une autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol de la centrale hydroélectrique avec sa passe à poissons	650 m ²
Longueur moyenne de la centrale hydroélectrique (de la grille à la sortie aspirateur)	35 m
Largeur moyenne de la centrale hydroélectrique (vanne de décharge incluses)	13 m
Longueur de la passe à poissons	65 m
Largeur de la passe à poissons	2 m
Longueur du barrage gonflable	25 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Barrage du Theusseret
25 470 Charmauvillers

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 57' 16" 12 Lat. 47° 14' 33" 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Continentale de type 2 : Le Doubs Franco-Suisse (430007821) https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430007821
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Goumois et Charmauvillers
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas en France. Mais dans le parc du Doubs en Suisse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non pas de PPBE, mais arrêté N°2005 1904 01841 : Arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs, section III http://www.doubs.gouv.fr/content/download/13867/104534/file/arrete%20bruit.pdf
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné ainsi que le débit circulant dans la passe à poisson sera rejeté directement dans le Doubs. Les installations se trouvent au fil de l'eau directement au barrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau de retenue correspond au niveau moyen actuel. Aucun abaissement des nappes n'est à craindre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront triés et évacués en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une passe à poissons de montaison et de dévalaison ainsi qu'une vanne de décharge pour le transit des sédiments permettront la restauration de la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réactivation d'une centrale au fil de l'eau (sans écluse) prévoyant la restauration de la continuité écologique et l'entretien du barrage existant par l'exploitant, et ayant une faible emprise au sol, n'est pas contraire aux objectifs de gestion de la ZNIEFF "le Doubs Franco Suisse".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouvel ouvrage compact sera placé entre le barrage et le restaurant existant, à l'emplacement de l'ancien canal d'amenée de l'usine hydroélectrique du Theusseret. Il ne consommera pas d'espace naturel
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase de construction des nouveaux ouvrages, la réactivation de la centrale hydroélectrique fonctionnant automatiquement et pouvant être pilotée à distance, n'engendrera pas de trafic, seules quelques visites d'entretien de la part de l'exploitant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La turbine sera directement couplée au générateur à aimant permanent, il n'y aura donc pas de transmission par courroie ou engrenage. Le générateur sera refroidi par eau plutôt que par air, ce qui évitera également une source de bruit. Enfin, les équipements se trouveront dans un bâtiment en béton donc isolés de l'extérieur. Le bruit de l'eau s'écoulant par l'exutoire, dans la passe à poissons et au-dessus du barrage prédominera comme aujourd'hui, pour le plaisir des clients du restaurant et des randonneurs.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les groupes hydrauliques seront munis d'un bac de rétention et l'huile utilisée sera biodégradable.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation de la force motrice de l'eau au Theusseret est antérieure à 1759, l'eau du Doubs ayant servi au fonctionnement d'une minoterie, d'une scierie puis en 1892 à l'électrification de la ville de Saignelégier. Arrêtée en 1972, la réactivation d'une centrale hydroélectrique au Theusseret (au barrage et plus en dérivation pour être en conformité avec les enjeux environnementaux actuels) permet la valorisation du patrimoine industriel du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le Doubs est entièrement français sur ce tronçon depuis le traité de 1780 entre le Roi de France et le Prince-Evêque de Bâle, la frontière se trouvant alors le long de la rive droite Suisse.
 La centrale hydroélectrique se trouve dans le lit du Doubs donc sur le territoire français. La passe à poissons quant à elle se situe en rive droite Suisse. L'accès aux ouvrages se fera depuis la rive Suisse par le chemin actuel menant au restaurant Le Theusseret. La restauration de la continuité écologique est un enjeu également prioritaire en Suisse.
 Un groupe de travail binational réunissant les autorités administratives de la France et de la Suisse a été créé pour traiter notamment de ce sujet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour le projet de réactivation de la centrale hydroélectrique du Theusseret, il a été fait le choix dès le départ de placer le nouvel ouvrage au barrage et d'éviter une centrale en dérivation avec tronçon court-circuité, comme c'était le cas de l'usine d'origine avec son tronçon court-circuité de 250 m.

Le choix de l'ouvrage au barrage, de son fonctionnement combiné avec la passe à poissons de montaison et de dévalaison, de l'utilisation d'équipements modernes et fiables au barrage et à la prise d'eau ichtyocompatible, ainsi que le soin pris à concevoir un ouvrage de production hydroélectrique dans le respect de l'environnement et avec une intégration paysagère réussie, sont autant de mesures permettant d'éviter tout d'effet négatif du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la restauration de la continuité écologique par la mise en place d'une passe à poissons de montaison, d'une prise d'eau ichtyocompatible avec un exutoire de dévalaison et une vanne pour le transit sédimentaire ainsi que des précautions qui seront prises lors de la construction des nouveaux ouvrages, l'étude d'impact ne s'impose.

En ce qui concerne le caractère transfrontière, il est à noter qu'aucune étude d'impact n'est requise en Suisse pour un projet de centrale hydroélectrique dont la puissance est inférieure à 3 MW.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Description technique du projet : pour compléter le paragraphe 4.3.2 Annexe 8 - Déroulement des travaux : pour illustrer le paragraphe 4.3.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Kronberg im Taunus le, 03/04/2018

Signature

